



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 octobre 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 octobre 2006

**Avenant à la convention pour le remboursement des travaux de  
sécurisation de la Ville de Niort par le Syndicat du Lambon**

Président :  
**Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

***Conseillers :***

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

Paul SAMOYAU

***Conseillers :***

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006**

DELIBERATION D20060463

**SECRETARIAT GENERAL**

**Avenant à la convention pour le remboursement des travaux de  
sécurisation de la Ville de Niort par le Syndicat du Lambon**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2006, la Ville de Niort a passé une convention avec le Syndicat du Lambon pour subventionner une interconnexion de secours avec la Ville de Niort. Le Syndicat du Lambon est le maître d'ouvrage des travaux et la CAEDS le maître d'oeuvre. La conduite est désormais achevée, dans les délais prévus, mais les infrastructures nécessaires ne sont pas toutes achevées.

En effet, une difficulté technique momentanée pour la réalisation des travaux concernant les systèmes de stockage et de pompage en amont a retardé la fourniture du décompte définitif général, condition pour le reversement du solde, prévue dans la convention initiale.

Il s'ensuit, pour le Syndicat du Lambon, un besoin temporaire de Trésorerie important au regard de son budget annuel, la conduite étant subventionnée par la Ville de Niort, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, il n'était pas prévu que le Syndicat du Lambon contracte un emprunt.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Approuver l'avenant joint autorisant, par anticipation, un nouvel acompte de 400.000,00 euros en attendant de verser le reliquat éventuel.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Nicole GRAVAT**